



## **L'Emploi Français et la compétitivité dans le secteur aérien ne doivent plus être un sujet de débat mais un théâtre d'actions!**

Olivier Manaut, le Président de Twin Jet déclare :

« De droite comme de gauche, les gouvernements ont laissé filer des pans de notre économie, qui désormais sont aux mains de pays voisins ou lointains.

Il est temps de réagir sérieusement dans le secteur de l'aérien, et non de promettre des baisses de taux à la marge ou des mesurottes sans effet qui montrent bien la méconnaissance de la problématique de ce domaine.

Jusqu'à présent, les apprentis sorciers de notre économie en ce domaine, passent plus de temps à lire les études de hordes de commissions gouvernementales inutiles créées pour « réfléchir », plutôt que d'écouter simplement les professionnels du secteur qui ont les solutions pour retrouver une compétitivité immédiate.

Demain à la fonction suprême de l'État, vous aurez à gérer des centaines de questions, réglez au moins celle-là, c'est si facile et nous avons la solution.

Regardez en effet ce qui a été fait avec succès en créant le RIF(\*) pour le transport maritime Français en plein déclin, il faut maintenant l'adapter et le faire pour notre industrie française du transport aérien qui suit cette même descente. Appliquez les conditions du RIF pour les compagnies établies en France qui réalisent sur le marché Français plus de 70 % de leur activité et vous protégerez notre industrie d'un coup de baguette magique tout en restant conformes aux exigences européennes.

Ainsi, nous ne craignons plus les compagnies étrangères avec leurs charges sociales très faibles.... et l'emploi français s'envolera et les résultats des entreprises avec, et vous récolterez les impôts directs et indirects générés par le succès de nos entreprises Françaises.

Si vous voulez incarner une nouvelle dynamique, alors utilisez des moyens efficaces et puissants, en protégeant les industries fragilisées par l'agression européenne en termes de compétitivité et de coût de l'emploi. Même si l'Europe est une évidence en ce qui concerne le développement des compagnies aériennes, constatons que le marché français attire toutes les compagnies européennes qui peuvent instantanément travailler sur le marché français tout en conservant le cadre fiscal de leur pavillon!

Vous qui allez être Président, sachez qu'un avion est une usine qui se déplace à 700 km/heure. Si un marché semble bon, une compagnie étrangère voisine peut amener tout son « know how » en moins d'une heure, et aussi la structure de coût de production de son pays. Sans rien demander, sans autre formalisme, du jour au lendemain.

Vous connaissez votre job pour être Président, du moins nous l'espérons..., nous connaissons notre job pour être dirigeant de compagnie aérienne. Ecoutez nous, suivez nos conseils, et vous verrez l'économie du transport aérien repartir, avec les emplois qui vont progresser au lieu de disparaître. La fameuse courbe du chômage n'est pas un jeu de hasard, mais une suite d'actions ou d'inactions.»

Le Président de la compagnie Twin Jet, rappelle également aux candidats « de ne pas oublier que le transport aérien français n'est pas le fait d'une seule compagnie aérienne mais qu'il est composé par des dizaines d'entreprises représentant des milliers d'emplois »

Enfin, la compagnie aérienne Twin Jet qui existe depuis plus de 16 ans, leader en Europe sur le marché des avions de moins de 20 places, n'attend pas de promesse du présidentiable, mais des actions du Président démocratiquement élu, car nous payons nos salariés avec de l'argent, pas avec des promesses. »

Twin Jet est une compagnie aérienne membre d'aucune organisation ou fédération nationale pouvant être inféodée par la bienséance carriériste. Twin Jet est par contre très impliquée dans la seule politique qu'elle juge utile, à savoir la politique de services à ses clients.

**(\*) Registre International Français**

Le RIF est le registre d'immatriculation français des navires de commerce au shipping et au yachting. Dans le cadre de l'harmonisation des politiques communautaires, du renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes, du développement de la compétitivité des armements et de l'emploi maritime, un registre d'immatriculation des navires de commerce au long cours, au cabotage international et aux navires exploités aux charters (commercial yachts) de plus de 24 mètres a été créée par la loi du 3 mai 2005.